

**Extraits du compte rendu de la Réunion du Conseil municipal
du 14 Décembre 2020 à 20 heures
à la Salle Jean Rostand à Lorette**



PRESENTS :

M. TARDY Gérard, MME VERGER Eliane (au point n°1), M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOUIT Marie-Claire, M. RAIA Gilles, M. POINAS Christophe, MME ORIOL Evelyne, M. GAMON Gérard, MME CELIBERT Marcelle, MME VERGNAUD Evelyne, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, MME PELARDY Patricia, M. MATHIVET Thierry, M. RICCI Patrick, M. MASSON Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren.

ABSENTS / EXCUSES :

M. BAILLY Camille, MME VERGER Eliane (à partir du point n°2), MME BREGAIN Patricia, MME PINTACORONA Anna, MME FAYELLE Chantal, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS DE :

MME VERGER Eliane à MME ORIOL Evelyne (du point n°2 au point n°7)
M. BAILLY Camille à M. RAIA Gilles
MME BREGAIN Patricia à MME FAUCOUIT Marie-Claire
MME FAYELLE Chantal à MME BERTOMEU Delphine
M. PORTALLIER Lionnel à M. LETO Francesco



Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 17 Novembre 2020.

Il est approuvé à la majorité des membres présents.

Vote « contre » de Julien LEQUEUX, Amelle GASSA, Dominique DI GUSTO et Yaren ACAR.

Il est désigné un secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU.

Monsieur le Maire indique que le point n°5 de l'ordre du jour, tel que mentionné dans la convocation est supprimé. Monsieur le Maire souhaite modifier l'ordre des points à l'ordre du jour, en présentant le point n°4 en premier.

2020-12-120- CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION COLINE ET COLAS : AVENANT N°4

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'approuver l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec l'association Coline et Colas aux clauses et conditions stipulées pour une durée de 1 an supplémentaire à compter du 1er janvier 2021 ;
- 2) D'attribuer une subvention prévisionnelle de fonctionnement pour 1 an entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021 à l'association « Coline et Colas » d'une valeur de 53 000 € maximum ;
- 3) De l'autoriser à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec l'association Coline et Colas, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;
- 4) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2020-12-121- BUDGET GENERAL- EXERCICE 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°5

En section de fonctionnement : dépenses/recettes = - 75 300 €

En section d'investissement : dépenses/recettes = 85 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.



2020-12-122- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2021 – BUDGET GENERAL ET ANNEXE

Il est proposé au conseil municipal :

- De recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021 ;

1) Pour le budget général :

Chapitre 20	45 892,11 € *25%	11 473,03 €
Chapitre 204	16 000,00 € * 25%	4 000,00 €
Chapitre 21	248 186,17 €* 25%	62 046,54 €
Chapitre 23	1 291 663,67 €*25%	322 915,91 €
Total		400 435,48 €

La limite de 400 435,48 € correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2021 pour le budget général.

2) Pour le budget des établissements lorettois :

Chapitre 21	894 739,00 €* 25%	223 684,75 €
Chapitre 23	325 641,20 €*25%	81 410,30 €
Total		305 095,05 €

La limite de 305 095,05 € correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2021 pour le budget des établissements lorettois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.

2020-12-123- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ONACVG – BLEUET DE FRANCE

Monsieur le Maire vous propose d'accepter, en remplacement de la collecte habituelle, de verser à l'œuvre Bleuets de France, rattaché à l'ONACVG, la somme de 150 € pour l'année 2020 et d'imputer la dépense au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2020-12-124- ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Afin de pérenniser ce service indispensable pour la Commune, Monsieur le Maire vous invite à :

- 1) Charger le service optionnel Pôle Santé au Travail, créé par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité à compter du 1er jour du mois qui suit la décision de l'assemblée et au plus tôt au 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023. Cette adhésion peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie contractante de son plein gré, par lettre recommandée avec un préavis de six mois.
- 2) De l'autoriser à signer la convention en résultant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2020-12-125- CONVENTION DE PARTENARIAT ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH : AIDE AU TEMPS LIBRE

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De l'autoriser à signer une convention de partenariat avec la caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif « Aide au temps libre » établie pour une durée d'un an, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, renouvelable une fois par tacite reconduction à sa date anniversaire ;
- 2) D'imputer les recettes au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 abstentions : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.



2020-12-126- CREATION D'UN STOCKAGE D'EAU DE 2000 M3 -DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire vous propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses éligibles HT			Recettes		
Maitrise d'œuvre Travaux	300 000 €	100%	Commune de Lorette	60 000 €	20 %
			Saint-Etienne Métropole	15 000€	5 %
			Département de la Loire	50 000 €	16,7%
			Région Rhône-Alpes	50 000 €	16,7%
			ETAT (DETR/DSIL)	105 000€	35 %
			ADEME	20 000 €	6,7%
Total	300 000 €	100%	Total	300 000 €	100%

Monsieur le Maire vous propose de l'autoriser à établir un dossier de demande de subventions pour l'opération « Création d'un stockage d'eau pour la Baignade Naturelle de Lorette » en direction de Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ;

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

2020-12-127- COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Le conseil municipal en prend acte.

Il est vingt-un heures quarante-cinq

La séance est levée.

Le Maire,

Gérard TARDY



